

Code Natura 2000 : A 082

Busard Saint Martin

Circus cyaneus

Classification	Statut juridique
Avès Accipitriformes Accipitridae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : Espèce à surveiller	



© Christian Aussaguel LPO – Fiches DIREN Centre

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce :

Dimorphisme entre le mâle et la femelle prononcé. Le plumage du mâle est gris très clair avec un large croupion blanc. Le bout des ailes est noir. La femelle est brun sombre avec le dessous jaunâtre-rayé et possède un croupion blanc.

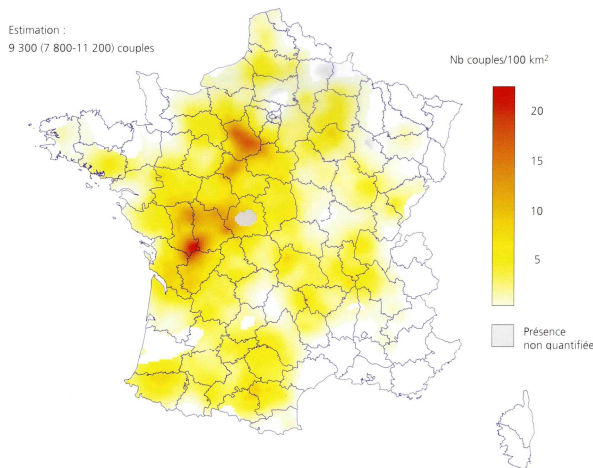
Longueur : 43 à 52 cm Envergure : 99 à 125 cm
Poids : 300 à 700 g

Répartition géographique :

Son aire de répartition s'étend sur l'ensemble du Paléarctique.

Il est présent de l'Europe occidentale à l'extrême Orient. Une autre sous espèce vit en Amérique du Nord (elle est souvent considérée comme une espèce à part entière).

Abondance et distribution / Busard Saint-Martin



Méthodologie de l'inventaire des rapaces diurnes nicheurs de France.

Le but de cet inventaire est la connaissance précise des espèces et de leur habitat sur le territoire français. Il repose sur un échantillonnage de cartes IGN au 1/25000 avec une couverture nationale.

Sur chaque carte IGN, un quadrat de 25km² autour du centre de la carte soit un carré de 5km de côté est défini pour une prospection exhaustive par les observateurs. 50 à 75 heures de prospections sont réalisées par carré central avec plusieurs techniques de recherches des rapaces. Des indices de nidification (possible, probable et certain) sont utilisés.

Répartition du Busard Saint Martin en France

Source : Rapaces nicheurs de France

Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : il se nourrit principalement de campagnols mais également de petits oiseaux, de lapereaux, de levreaux, de lézards et d'insectes ;
- *activité* : pour chasser, le busard Saint-Martin vole à très basse altitude, regardant continuellement vers le bas, épluchant tous les recoins, franchissant les irrégularités de terrain, suivant le contour des champs, et disparaissant d'un seul coup, pour réapparaître à nouveau, comme venu de nulle part. En hiver, des busards saint martin se regroupent parfois en dortoir ;
- *migration* : migrateur partiel, les populations du sud de l'Europe « vagabondent » et celles du nord migrent entre le lac Vanärn en Suède, le sud de l'Europe et la Turquie (août à octobre) ;
- *milieux fréquentés* : paysages ouverts (landes, pelouses sèches, tourbières et autres milieux humides). Steppe cultivée. Clairière dans les boisements ;
- *reproduction* : lors des parades nuptiales, en mars/avril, les oiseaux effectuent de nombreux vols en festons, accompagnés de cris. La ponte a lieu entre fin avril et fin mai dans un nid rudimentaire au sol. La femelle couve 4 à 6 œufs (3 à 4 au nord-est de la France). L'incubation dure de 29 à 31 jours. A cette période, de spectaculaires remises de proies entre oiseaux sont réalisées en vol. Entre 32 et 38 jours, les petits sont prêts à prendre leur envol mais dépendent encore des parents.

Pendant la période de nidification, le mâle se montre très agressif envers ses congénères, les attaquant sans hésiter. Si un intrus s'approche du nid, les adultes le harcèlent en vol en piaillant ;

- *haltes migratoires et hivernage* : en Eure-et-Loir, les mâles adultes sont peu nombreux en hiver où l'on observe surtout des femelles.

Etat de conservation :

- **vulnérable en Europe. A surveiller en France ;**
- **tendance démographique** : après avoir connu une augmentation de ses effectifs et une progression à partir du début des années 80, ses effectifs semblent stables actuellement. L'enquête rapaces estime ses effectifs à 7 800-11 200 couples en France et 1 500-2 200 au niveau de la région centre (1^{er} rang national) ;
- **prédation** : les jeunes et les œufs peuvent être prédatés ;
- **conditions climatiques** : elles influent sur la date de la moisson et peuvent donc contribuer à l'échec des nichées ;
- **infrastructures humaines** : les infrastructures électriques et les éoliennes peuvent l'affecter ;
- **pratiques agricoles** : les cultures qui sont moissonnées tôt en saison (exemple : l'escourgeon, la luzerne, l'orge...) sont catastrophiques pour les poussins qui ne sont pas encore à l'envol lors de la moisson. Le problème est également vrai pour le blé lorsqu'il est moissonné tôt en saison.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3 % de la S.A.U. à des corridors et trames vertes.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares, et tendre vers une moyenne de 8 ha ;
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- maintenir et créer les éléments fixes du paysage (haie, talus, buissons, bosquets...) ;
- mettre en place des bandes enherbées en limite de haies ou de parcelles agricoles ;
- choisir les variétés culturales dont la moisson intervient après le 1^{er} juillet ;
- implanter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et talus, ou de cultures adaptées (luzerne...) avec broyage interdit d'avril à août ;
- protection de la nichée lorsque la moisson survient.

Mesures de sensibilisation : Faire connaître aux chasseurs et aux agriculteurs les différentes espèces de busards, leurs statuts et leurs rôles dans la chaîne alimentaire.